Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260414-2026_04_33-DE

Commune de Bovel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : M. : José MERCIER ; Jean-Michel BOURREE ; Dominique MOTEL ; Benjamin ROUSSEAUX ; Kevin JOURDAN ; Guillaume CHAPEAU ; Arnaud GASNIER. MMES : Rolande RICAUD ; Ingrid GARDE ; Charlotte YGER ; Françoise AUBAUD ; Elodie SAUFFISSEAU ; Patricia TARNIER

Absents excusés : Josiane LELIEVRE pouvoir donné à Dominique MOTEL
Laure JAMAIN pouvoir donné à Ingrid GARDE

Secrétaire : Françoise AUBAUD

Délibération 2026.04.33

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » ÉTÉ 2026

Le dispositif Argent de Poche permet aux jeunes mineurs de 16 ans et 17 ans d'acquérir une première expérience professionnelle. Vallons de Haute Bretagne Communauté coordonne et finance le dispositif dans la limite des contrats fixés à l'article 2. Les communes assurent la gestion administrative des contrats et de la paie, ainsi que la rémunération règlementaire des jeunes inscrits. En échange de travaux d'intérêt collectif dans une commune, les jeunes sont rémunérés par les communes sur la base du Smic horaire pour effectuer une mission de 12 heures. Ils deviennent agents communaux le temps de leur mission.

Pour cet été 2026, Le Maire informe qu'un jeune de la commune pourra être accueilli, pour une mission administrative.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** le dispositif pour cet été 2026
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

la secrétaire de séance

Pour extrait conforme, le 13/04/2026
Le Maire, José MERCIER

MAIRIE DE BOVEL (Ille-et-Vilaine)

Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL